





2 / 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

1. M.	Jean	GRIMAL	CGT Educ'action 92-SUD éducation Education 92
2. M.	David	PLANCHE	UNSA Education
3. M.	Joost	FERNANDEZ	SNALC
4. Mme	Camille	JOYEUX	FNEC-FP-FO
5. M.	Jean-Pierre	BAILLS	Sgen-CFDT
6. Mme	Fabienne	ROUVRAIS	Snuipp FSU

**Article 4** -Le secrétaire général de l'académie de Versailles et la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Versailles, le 19 NOV. 2018



Charline AVENEL